

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL (CM) DU 13 MARS 2015

Vote des Comptes Administratifs 2014

CA Budget communal 2014

Fonctionnement

Dépenses	1 048 942.75
Recettes	1 351 344.94
Soit un excédent de clôture de	302 402.19

Investissement

Dépenses	420 154.94
Recettes	755 341.50
Déficit reporté 2013	380 219.31
Soit un déficit de clôture de	45 032.75
SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE	257 369.44

CA Budget transports scolaires 2014

Fonctionnement

Dépenses	15 923.08
Recettes	17 648.67
Excédent reporté 2013	1 460.88
Soit un excédent de clôture de	3 186.47

Investissement

Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Excédent reporté 2013	45 005.08
Soit un excédent de clôture de	45 005.08
SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE	48 191.55

CA Budget assainissement 2014

Fonctionnement

Dépenses	50 675.35
Recettes	53 576.66
Excédent reporté 2013	3 235.62
Soit un excédent de clôture	6 136.93

Investissement

Dépenses	43 168.23
Recettes	35 712.05
Excédent reporté 2013	19 279.89
Soit un excédent de clôture	11 823.71
SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE	17 960.64

CA Budget logements 2014

Fonctionnement

Dépenses	28 343.62
Recettes	49 848.00
Soit un excédent de clôture	21 504.38

Investissement

Dépenses	17 765.13
Recettes	21 157.99
Déficit reporté 2013	56 251.23
Soit un déficit de clôture	52 858.37
SOIT UN DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE DE	31 353.99

Hors de la présence de Monsieur Patrick BONNEFON, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2014.

Approbation des Comptes de Gestion : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de Madame le Trésorier Municipal pour l'exercice 2014. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Acceptation d'un don : le Maire fait part de la volonté de Monsieur Jean-François ROCHE de faire un don de 160 € à la commune. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don de 160 € de Monsieur Jean-François ROCHE et demande au Maire d'adresser un courrier de remerciements.

Dépenses nouvelles investissement 2015 : le CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. » Les crédits correspondants seront d'office inscrits au budget primitif 2015.

Tarifs RODP 2015 : Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs maxima pour la RODP routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2015 :

- 40,25 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 53,87 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 26,83 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Point sur les dossiers en cours

Aménagement bourg d'Aillac : le Maire présente les plans d'aménagement modifiés suite à la réunion du 5 mars dernier durant laquelle il a été demandé à l'architecte une proposition de mission complémentaire pour le réaménagement de la placette autour du foyer rural d'Aillac en même temps que celui du bourg. Le CM accepte à l'unanimité que l'option soit insérée dans l'appel d'offres et le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Extension bibliothèque et salle du CM : le Maire informe que le dossier a pris un peu de retard du fait de l'avis défavorable de la commission d'accessibilité handicapés pour la différence de niveau entre les salles de la bibliothèque et du Conseil Municipal et la non-conformité de la rampe d'accès. Le dossier passera à nouveau devant la commission avec l'installation d'un siège rabattable qui assure le franchissement des marches et un interphone d'appel pour demander de l'aide pour monter la rampe.

Par ailleurs, le CM accepte à l'unanimité de solliciter une subvention au CG 24 via la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) à hauteur de 40 % du total de l'opération estimée à 118 100 € HT (travaux 103 600 € et honoraires maîtrise d'œuvre 14 500 €).

TAP : Monique TREFEIL et le Maire font part d'un Conseil d'Ecole extraordinaire le 05.02.2015 et d'une réunion avec le personnel communal et les intervenants. Les enseignants souhaitent conserver les mêmes horaires qu'actuellement (Lundi et Jeudi de 16h à 16h30 et Mardi et Vendredi de 15h30 à 16h30) alors que la Commission communale souhaiterait modifier en 2 séances de 1h30 de 15h00 à 16h30 les Mardi et Vendredi. Le CM valide à l'unanimité la modification des horaires pour la rentrée 2015 tels que proposés ci-dessus.

Compte-rendu des commissions

ERDF : Alain DEZON fait part de la mise en place d'une cellule de crise réservée aux collectivités locales en cas de catastrophe naturelle ; chaque commune doit avoir un correspondant, pour Carsac-Aillac : Jean-Pierre TRAVERSE titulaire et Alain DEZON suppléant.

Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Sarlat-Domme :

Jean-Pierre TRAVERSE fait part au Conseil Municipal que la Commune d'Audrix sollicite depuis de nombreuses années son retrait du Syndicat, que cette demande a fait l'objet à plusieurs reprises de discussions en comité syndical mais n'a jamais recueilli suffisamment de voix pour que soit engagée la procédure de retrait, qu'aujourd'hui, avec le regroupement des communautés de communes, elle va intégrer un territoire sur lequel existe un aérodrome, celui de Belvès, et qu'elle est géographiquement très éloignée de l'aérodrome de Sarlat-Domme.

Par ailleurs, le Syndicat, réuni le 31 janvier 2015, a accepté à l'unanimité le retrait de la commune d'Audrix et a autorisé son Président à mettre en œuvre la procédure règlementaire en sollicitant l'avis de toutes les communes adhérentes au Syndicat. Enfin, le Maire informe le Conseil Municipal des incidences financières que représenterait ce retrait, tant pour la Commune concernée que pour le Syndicat et indique que le cas de la commune d'Audrix devra rester exceptionnel.

Après délibération, à l'unanimité, le CM accepte le retrait de la Commune d'Audrix dudit Syndicat.

Communauté de Communes du Pays de Fénelon (CCPF) : le Maire fait part d'un Conseil Communautaire extraordinaire pour la conclusion notamment d'un emprunt pour le financement de travaux en début d'année et dans l'attente du versement des subventions d'investissement. Une convention a été conclue avec l'Ecole des Sciences de Jayac qui fonctionnera aussi dans l'ancienne école de Calviac.

Questions diverses

- Elections départementales des 22 et 29 mars : organisation des plannings de permanence des élus ; le Maire fait part de 2 réunions publiques : Lundi 16.03 à 20h30 à la salle des Fêtes pour les candidats Marie-Laure FERBER et Frédéric GAUTHIER et mardi 17.03 à 20h30 à la salle de réception pour Régine ANGLARD et Michel LAJUGIE.
- Ecole maternelle qualité de l'air intérieur : les résultats sont bons.
- Analyse de l'offre scolaire sur le territoire de la CCPF : école de Carsac bien classée.
- Comité de défense de l'Hôpital de Sarlat : courrier de remerciement pour la participation financière de la commune.
- Tennis Club du PN : programme des animations et demande de subvention qui sera examinée pour le BP.
- Rallye touristique : le CM accepte à l'unanimité l'utilisation du parc public pour le stationnement d'un rallye touristique le 19.04.2015.
- Subvention séjour scolaire : le CM accepte à l'unanimité de participer à hauteur de 50 € / élève pour un séjour en Grèce organisé pour les classes de latinistes au collège la Boétie.
- SDE : présentation d'un guide des énergies et d'un service de diagnostic proposé par le SDE.
- Le prochain CM est fixé au vendredi 10 avril 2015 à 20h30 avec vote des budgets primitifs et réunion de la commission finances vendredi 3 avril 2015 à 14h30.
- Monique TREFEIL fait part du compte-rendu de Brigitte LASVIGNE pour la réunion de la Commission petite enfance de la CCPF.
- Jean-Pierre TRAVERSE fait part du bilan de la régie du marché de Noël 2014 : 70 repas le samedi et 75 le dimanche et 600 € de recettes de stands soit un total de 1 615 € de recettes pour un montant de 1 313 € de dépenses soit un solde positif d'environ 300€.
- Monique TREFEIL et Patrick BONNEFON font part d'une manifestation prévue le 12.04.2015 nommée « Printemps de la Laïcité » sur la place communale du même nom avec vide-greniers, concours de pétanque, et animations par plusieurs amicales laïques du secteur.

La séance est levée à 9h30.

A Carsac-Aillac, le 17 mars 2015